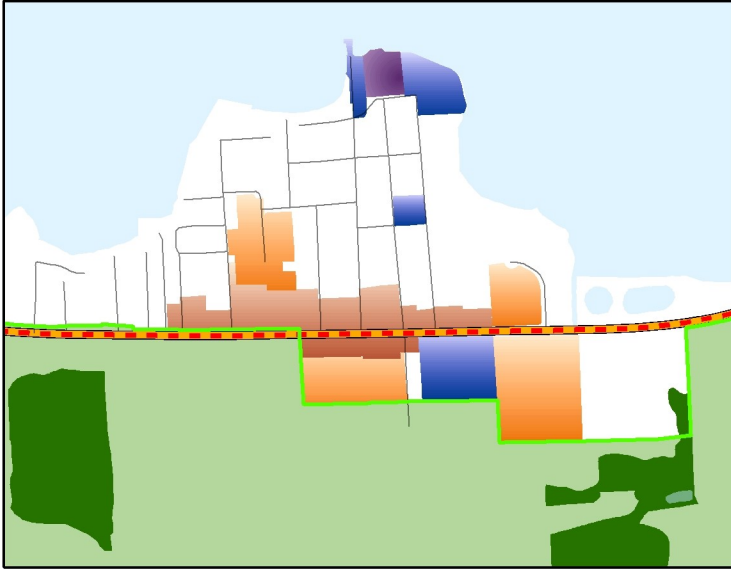
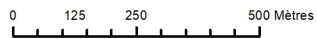


Agrandissement 1

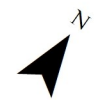
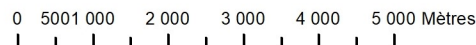
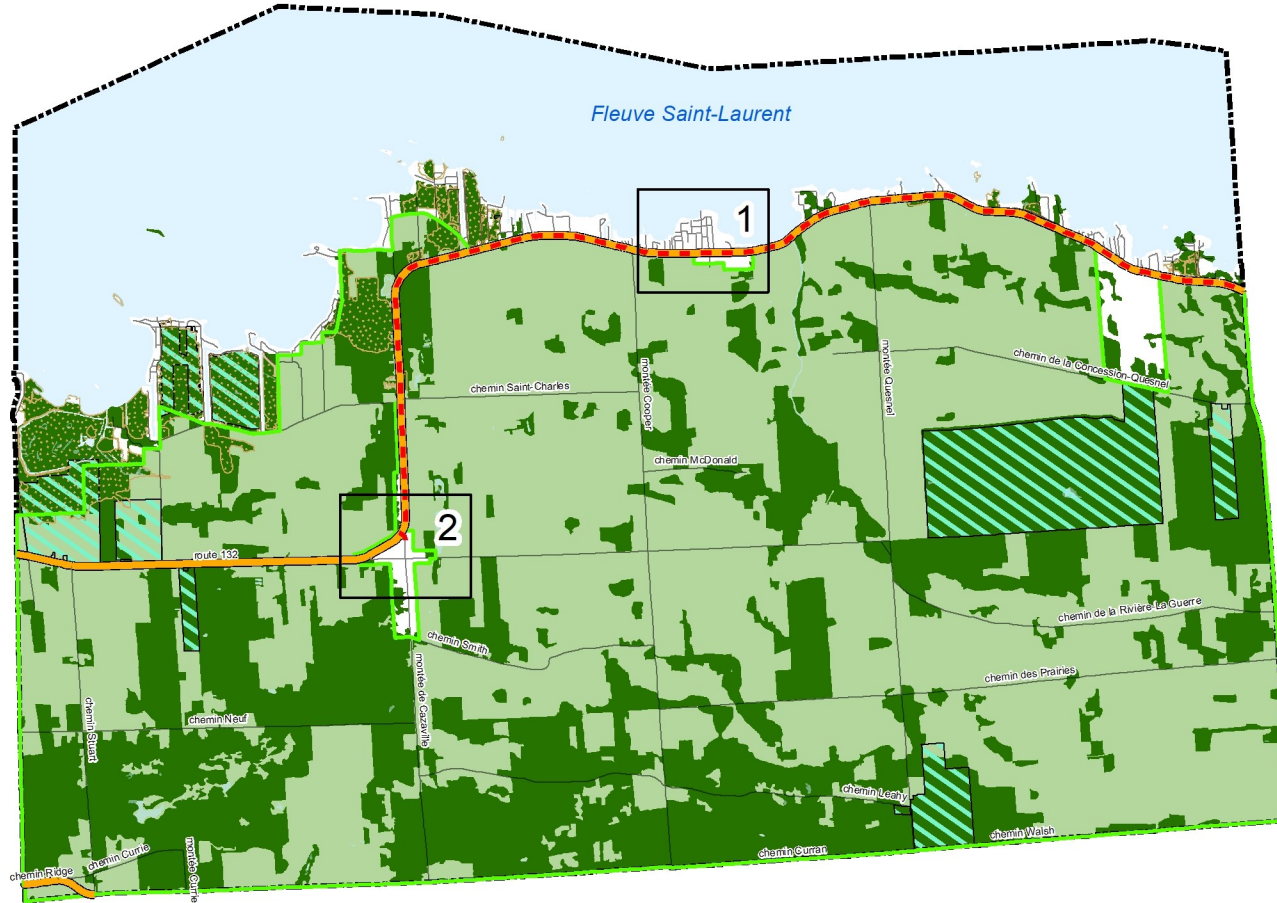


Agrandissement 2



Sources:
Municipalité de Saint-Anicet
MRC du Haut-Saint-Laurent

Projection: NAD 83 MTM 8



RÈGLEMENT 584
PLAN D'URBANISME

PLAN 7
Concept d'organisation spatiale

Optimiser les espaces résidentiels vacants et à redévelopper de manière à assurer le maintien de la population.

Planifier le noyau villageois de la municipalité afin d'en assurer sa revitalisation et la préservation du patrimoine bâti et culturel.

Mettre en valeur les territoires d'intérêt et les milieux naturels afin qu'ils puissent contribuer au développement économique, culturel et touristique de la municipalité.

Consolider et assurer la pérennité de la zone agricole, tout en favorisant sa multifonctionnalité.

Privilégier des installations récréatives et communautaires de la municipalité répondant aux besoins en matière de loisirs et de lieux récréatifs et festifs des citoyens et contribuant à un renforcement du sentiment d'appartenance.

Assurer la fluidité et la sécurité sur le réseau routier et développer la mobilité collective.



Philippe Meunier et Associée
Urbanisme et soutien municipal

Réalisé par :
Philippe Meunier, Urbaniste
Septembre 2025